

14 février 2015

Une convention collective qui défend la mission universitaire

En général, on s'attend à ce qu'un syndicat défende les intérêts individuels et collectifs de ses membres. C'est ce qu'on considère habituellement comme sa mission. Dans la négociation d'une convention collective entre ledit syndicat et sa « partie patronale », on s'attend donc à retrouver à l'avant-plan des positions syndicales, des revendications qui visent d'abord et avant tout à améliorer les conditions de travail et de rémunération de ses membres. Quant à elle, la « partie patronale » cherche à maximiser ses « profits », et incidemment à minimiser les « coûts ». C'est là le schéma classique.

Clairement, toute cette dynamique prend des connotations assez différentes quand on passe du contexte de l'entreprise privée, au domaine public. Tout d'abord, le sens de « partie patronale » est passablement plus flou, et la notion de « profits » se conçoit forcément de manière différente. On parle alors plutôt de l'intérêt public. Reste que le rôle des syndicats demeure assez semblable dans beaucoup de cas. Ce n'est cependant plus aussi clair dans le contexte des relations syndicales entre professeurs et administrations universitaires, où même la notion de « coûts » est à reconsidérer. Bien entendu, les conditions salariales et divers avantages sociaux constituent encore un aspect incontournable des négociations entre syndicats et administrations. Cependant, un large pan des discussions concerne nécessairement la mise en œuvre des composantes principales de la mission universitaire, à savoir : la formation, la transmission de la connaissance, et le développement de la connaissance.

En effet, par définition, les professeurs sont les principaux responsables (appuyés en cela par les chargées de cours, les employées de soutien, et avec la collaboration des étudiants) de la mise en œuvre de ces composantes fondamentales de la mission universitaire que sont l'enseignement et la recherche-crédation. Autrement dit, ce sont des « professionnels » qui sont chargés de la principale responsabilité de l'Institution Universitaire. Il est donc essentiel d'assurer que les professeurs aient des conditions de travail qui leur permettent de mener à bien ce rôle qui est le leur. Aussi, comme ce sont les principaux experts en ce sens, il est naturel qu'ils aient un rôle clé dans les décisions qui concernent la manière de mener à bien la mission universitaire.

Certains s'étonnent encore qu'à l'UQAM, depuis sa création, la convention collective des professeurs contienne nombre de clauses qui concernant la façon de mener à bien la mission universitaire, plutôt que de n'être réduite qu'à des clauses concernant les conditions salariales et les divers avantages sociaux des professeurs. En fait, non seulement cela n'est pas surprenant, c'est même des plus sain. En effet, chaque décision de l'institution doit être prise en gardant en tête les volets principaux de la mission universitaire. Plusieurs événements récents (scandale de l'Îlot Voyageur, transferts immodérés et systématiques du fond de fonctionnement vers le fond d'immobilisation, etc.) soulignent que l'administration semble parfois perdre de vue ce principe. Chaque fois, les membres professeurs et étudiants des instances (Commission des études, Conseil d'Administration, etc.) ont été parmi les premiers à sonner l'alarme.

Bref, un large pan de la convention des professeurs vise à préserver les mécanismes qui permettent aux professeurs de jouer le rôle qui est le leur au sein de l'Institution Universitaire. Le dernier projet de convention déposé par le syndicat, en vue des négociations qui sont cours, reprend pour l'essentiel ces mécanismes en les polissant. À ce projet syndical, pour la première fois de son histoire l'administration de l'UQAM a opposé son propre projet. Ce projet, à saveur très « patronale », tend à éliminer plusieurs des aspects fondamentaux de la convention existante qui assure la participation des professeurs dans les instances qui oriente l'université. De plus,

certaines clauses de ce projet « patronal » semblent complètement ignorer le fait que les professeurs sont des professionnels chargés de mission, plutôt que des employés de qui on réclame un certain « rendement ». On y trouve des clauses caricaturales comme celle qui impose que : « les professeurs soient présents dans leurs bureaux aux heures normales », ignorant entre autres tout le travail hors les murs (recherche-crédation, conférences, entrevues, services à la collectivité, réflexions, etc.) qui est normalement le leur.

Il est ironique que le projet syndical cherche bien plus à préserver la mission universitaire que le projet « patronal », mais cela est clairement le cas. On en vient presque à s'interroger sur les motifs qui ont pu pousser l'administration à déposer un tel projet, on même si cela ne relève tout simplement pas d'une certaine compétence.

François Bergeron
Département de mathématiques